

Fiche pratique N°10 : ORGANISATION DE PASSAGES DE GRADES REGIONAUX

Les C.R.K., par l'intermédiaire de leur C.O.R.G Kendo et D.A. peuvent organiser des grades Kendo ou D.A. du 1^{er} au 3^{ème} Dan inclus.

Le responsable de la C.O.R.G. doit prévenir la sous commission des grades Kendo et D.A. des dates et lieux de l'examen et donner la composition du jury.

Les membres des jurys d'examen seront choisis par le Délégué Technique Régional Kendo et D.A., de la discipline concernée, pour tous les grades (du 1^{er} au 3^{ème} Dan), parmi les juges figurant sur les listes officielles C.N.K..

Pour la composition des jurys se reporter au tableau de l'annexe 4 des règlements des grades C.N.K.

Pour les inscriptions le secrétaire de C.O.R.G. devra vérifier que les candidats sont en règle en vérifiant en particulier le passeport C.N.K..

Rappel :

- pour être homologués ou authentifiés, les résultats enregistrés par les C.O.R.G. de Kendo et D.A. ou la sous commission des grades Kendo et D.A., doivent figurer sur le passeport C.N.K./F.F.J.D.A., ou tout autre document de la F.F.J.D.A.
- pour le 1^{er} Dan, le passeport doit être validé par trois timbres de licences dont un de la saison en cours, ou par une attestation de 3 ans de pratique pour les non licenciés F.F.J.D.A. ;
- pour les autres Dan, le passeport (où figure le grade de ceinture noire) ainsi que la licence-assurance F.F.J.D.A. de la saison en cours.
- pour le 1^{er} dan le candidat doit avoir 15 ans révolu et doit être 1^{er} kyu depuis 1 an,
- pour les autres grades se reporter au tableau de l'annexe 4 des règlements des grades pour vérifier les délais entre grades.

Le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Le passeport est délivré par la C.R.K. dont ressort le pratiquant. Ils doivent être dûment remplis et signés. La photo du détenteur doit y figurer.

Avant chaque présentation, la signature et le nom lisible de l'enseignant diplômé d'état ou d'un titre équivalent, ou ayant le brevet fédéral d'enseignement pour l'enseignement bénévole doivent être apposés sur le passeport à la page destinée à cet effet.

L'organisation du passage doit être conforme en tous points aux annexes 1 et 4 du règlement des grades C.N.K..

Les résultats doivent être attestés par le responsable de C.O.R.G. ou le D.T.R. de la discipline concernée et envoyés à la sous commission des grades Kendo et D.A. pour homologation (voir fiche pratique N°9), avec les droits d'enregistrement (les droits d'inscription restant à la C.R.K. organisatrice) et les passeports C.N.K. des candidats reçus.

Les frais d'organisation d'un examen régional de grades sont à la charge de la C.R.K. organisatrice.